

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE ET CLINIQUE

Filière FILNEMUS

Règlement officiel

2026

Article 1 — Organisation du concours

La filière de santé maladies rares neuromusculaires FILNEMUS organise un concours de photographie scientifique et clinique ouvert à l'ensemble de ses membres. Ce concours a pour objectif de valoriser les travaux scientifiques et les pratiques de soins liés aux maladies neuromusculaires rares, et d'enrichir la communication de la filière.

Le concours est organisé conformément au présent règlement, disponible sur le site de la filière et communiqué à tous les membres participants.

Article 2 — Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne membre de la filière FILNEMUS, notamment :

- Cliniciens : internes, praticiens hospitaliers (PH), praticiens universitaires-hospitaliers (PU-PH)
- Personnel paraclinique (Infirmières, kinésithérapeute, psychologues, etc.)
- Chercheurs et ingénieurs de recherche, doctorants
- Membres d'associations de personnes malades affiliées à la filière
- Chef.fe.s de projet et chargé.e.s de mission

La participation est gratuite et ouverte à titre individuel ou collectif (équipe). En cas de soumission collective, un participant référent doit être désigné pour les échanges avec l'organisation.

⚠ Les membres du jury et les personnes impliquées dans l'organisation du concours ne peuvent pas participer.

Article 3 — Catégories

Le concours comporte deux catégories distinctes :

Catégorie « Science »	Catégorie « Soins »
Photos issues de travaux de recherche	Photos illustrant la prise en charge clinique
Microscopie, imagerie scientifique, expériences en laboratoire, visualisations de données...	Équipes soignantes, parcours patient, environnement de soin, gestes techniques...
Chercheurs, doctorants, ingénieurs	Cliniciens (internes, PH, PU-PH), soignants, associations de patients
NB. : Les personnes figurant sur les photos ne doivent pas être identifiables afin d'éviter tout problème de droit à l'image.	NB. : Les personnes figurant sur les photos ne doivent pas être identifiables afin d'éviter tout problème de droit à l'image.

Chaque participant peut soumettre des photographies dans l'une ou dans les deux catégories. Toutefois, une même photographie ne peut être soumise dans les deux catégories.

Article 4 — Modalités de soumission

4.1 Nombre de soumissions

- Chaque participant peut soumettre jusqu'à 3 photographies par catégorie.
- Les soumissions multiples d'un même participant sont acceptées.

4.2 Format technique

- Format accepté : JPEG ou PNG
- Résolution minimale : 300 dpi
- Dimensions minimales : 2480 x 3508 pixels – A4
- Taille maximale par fichier : 25 Mo
- Aucune mention permettant d'identifier l'auteur ne devra apparaître sur les photos

4.3 Légende obligatoire

Chaque photographie doit être accompagnée des éléments suivants :

- Un titre (100 caractères maximum)
- Une légende scientifique expliquant le sujet de la photographie (300 mots maximum)
- Le nom du ou des auteur(s)
- Le service, laboratoire ou association d'appartenance
- La catégorie visée (« Science » ou « Soins »)

4.4 Modalités d'envoi

Les photographies doivent être soumises sur le site de FILNEMUS en suivant le lien : [Concours photo Filnemus](#), avant la date limite fixée au **9 novembre à 16h00** (heure de Paris).

✚ Toute soumission incomplète ou ne respectant pas les critères techniques pourra être écartée après notification au participant.

Article 5 — Conditions relatives aux photographies

5.1 Originalité

Les photographies soumises doivent être originales et réalisées par le participant. Elles ne doivent pas avoir été primées dans un autre concours.

5.2 Retouches

Les ajustements basiques sont autorisés (luminosité, contraste, recadrage, conversion en niveaux de gris). Toute modification substantielle altérant la réalité scientifique de l'image (ajout ou suppression d'éléments, composition artificielle) est interdite et entraîne la disqualification.

5.3 Catégorie « Soins » — Données personnelles et consentement

Les photographies représentant des personnes (patients, soignants, proches) doivent impérativement respecter les règles suivantes :

- Les personnes figurant sur les photos ne doivent pas être identifiables afin d'éviter tout problème de droit à l'image.
- S'assurer que la photographie ne permet pas l'identification indirecte d'un patient (numéro de dossier, initiales visibles, etc.).
- Se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données ([RGPD](#)) et à la réglementation française en vigueur.

5.4 Catégorie « Science » — Intégrité scientifique

Les photographies issues de travaux de recherche doivent respecter les principes d'intégrité scientifique. Toute manipulation frauduleuse de données scientifiques entraîne la disqualification immédiate et définitive du participant.

Article 6 — Jury et critères d'évaluation

Un jury indépendant, de membres représentatifs de la filière (cliniciens, chercheurs, représentants de patients, experts en communication), évalue les photographies selon les critères suivants :

La décision du jury est souveraine et sans appel. En cas d'égalité, le jury se réunit pour délibérer.

Article 7 — Prix

Des prix seront attribués aux lauréats de chaque catégorie. La nature et la valeur des prix seront communiquées aux participants avant la clôture des soumissions.

Un palmarès sera établi pour chaque catégorie :

- 1er prix
- 2e prix
- 3e prix

✦ L'organisation se réserve le droit de ne pas attribuer un prix si le nombre ou la qualité des soumissions reçues ne le justifie pas.

Article 8 — Droits d'utilisation et propriété intellectuelle

Les participants conservent l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur leurs photographies.

En soumettant une photographie au concours, chaque participant accorde à la filière FILNEMUS une autorisation non exclusive, gratuite et sans limitation de durée, d'utiliser sa photographie dans le cadre de ses activités de communication, notamment :

- Publication sur le site internet de FILNEMUS
- Diffusion sur les réseaux sociaux de la filière
- Intégration dans des rapports d'activité, brochures, présentations et supports pédagogiques
- Utilisation lors d'événements scientifiques et institutionnels

Cette autorisation est accordée pour toute utilisation à des fins non commerciales, dans le respect de l'intégrité de l'œuvre.

i Cette autorisation ne constitue pas une cession de droits. Le participant reste libre d'utiliser, publier ou céder sa photographie à d'autres parties, sous réserve de respecter les éventuelles contraintes liées à son établissement ou à ses données de recherche.

Article 9 — Calendrier

Étape	Date
Ouverture des soumissions	7 septembre 2026
Clôture des soumissions	9 novembre 2026
Délibération du jury	24 novembre 2026
Annonce des lauréats	Journée Filnemus du 11 décembre 2026 Billet du lundi 14 décembre 2026 Site internet de la filière Filnemus

Article 10 — Disqualification

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant dont la soumission :

- Ne respecte pas les conditions techniques ou formelles du présent règlement
- Contient des images frauduleusement manipulées
- Porte atteinte aux droits de tiers (droits d'auteur, droit à l'image, données personnelles)
- A déjà été primée dans un autre concours
- Est soumise après la date limite

En cas de disqualification après remise d'un prix, l'organisation pourra en demander la restitution.

Article 11 — Responsabilité

La filière FILNEMUS ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés à la participation au concours, ni des éventuels litiges relatifs à la propriété intellectuelle des photographies soumises. Chaque participant est seul responsable des photographies qu'il soumet et des autorisations afférentes.

Article 12 — Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours (nom, prénom, établissement, adresse e-mail) sont traitées par FILNEMUS conformément au RGPD, à la seule fin de gérer le concours. Elles ne seront pas transmises à des tiers sans consentement préalable.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant : filierefilnemus@ap-hm.fr.

Article 13 — Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute question relative au règlement peut être adressée à filierefilnemus@ap-hm.fr.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité, les participants en seront informés par les canaux habituels de la filière.

Fait par la filière FILNEMUS, le 31/08/2026